

PROCES-VERBAL
Séance du jeudi 3 octobre 2024
20h00 – 22h00

Présents :	M. Jean-Marie Urfer	Président
	M. Olivier Descloux	Municipal
	Mme Francey Sonia	Parent d'élève, représentante de l'APE
	M. Sebastiano Merzaghi	Parent d'élève
	Mme Delphine Hilty	Parent d'élève
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
	Mme Catherine Roulet	Représentante communale
	Mme Ariane Annen Dévaud	Représentante entreprise
	M. Mathias Favez	Représentante scolaire
Excusés :	M. Olivier Simon	Représentant EFAJE
	M. Eugenio Breda	Représentant foot
	Mme Manon Brodard	Représentante scolaire
	M. Vincent Odier	Représentant civil

Mme K. Deriaz tient le procès-verbal de séance.

L'ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du PV du 25 avril 2024
3. Présentation des nouveaux membres
4. Nomination du président et du vice-président
5. Communication de la Municipalité
6. Communication de la Direction
7. Point de situation sur les horaires
8. Choix seconde demi-journée de congé
9. Manque de réponse à la préoccupation des parents liée à la garde des enfants qui ont changé d'établissement entre la 2P et la 3P (cf. e-mail du 18.06.2024) – (M. Merzaghi : représentant des parents)
10. Coordination école/UAPE sur les délais d'annonce pour le remboursement des frais de repas lors des sorties de fin d'année (selon chapitre 6.3 du [Règlement tarifaire](#) de l'EFAJE) – (M. Merzaghi : représentant des parents)
11. Situations de violence au Rionzi et au Mottier : quelle communication-collaboration avec les parents, et quelles pistes d'action ?
12. Sécurité sur le chemin de l'école : route des Martines et collège du Rionzi (Apé)
13. Divers et communications individuelles
 - Une conférence sur l'inclusion des enfants à besoins particuliers à l'école ordinaire et une enquête sur « Autisme à l'école » - (Mme Catherine Roulet : représentante communale)

1) Approbation de l'OJ

OJ approuvé.

2) Approbation du PV du 25 avril 2024

PV approuvé.

3) Présentation des nouveaux membres

Présentation de **Mme Sonia Francey** représentante de l'APE et remplaçante de Mme Karen Sadiq : Mme Francey a intégré le comité de l'APE en 2023. Actuellement, trois personnes sont actives au sein du comité. Ces dernières cherchent du renfort pour la suite et se réjouissent également d'accueillir davantage de membres (parents) tout au long de l'année. M. Wolters propose également à Mme Francey de procéder à une distribution de flyers dans les agendas des élèves par exemple (l'APE est invitée à se renseigner sur le nombre de classes et d'élèves afin de préparer les piles de flyers à distribuer). L'APE est également invitée dans le cadre de la séance des futurs 1P organisée par l'école. Mme Francey complète en expliquant que le comité est en train de mettre sur pied des cafés-parents, afin de faire venir davantage de monde au sein de l'association. **M. Wolters** explique qu'au début de la création de l'APE, il était invité à certaines séances de comité et confirme qu'en cas de besoin, cela pourra encore se faire.

Présentation de **M. Jean-Marie Urfer** : il a été élu au mois de juillet 2024 de manière tacite à la Municipalité et a repris le dicastère « Education, culture et proximité » composé des Services de la jeunesse et des loisirs et de la Police administrative.

Un petit tour de table de l'ensemble des membres du CE est ensuite effectué.

4) Nomination du président et du vice-président

De manière tacite, les deux personnes suivantes sont nommées aux postes de président et de vice-président :

Président : M. Jean-Marie Urfer

Vice-président : M. Olivier Descloux

5) Communication de la Municipalité

- Inscriptions aux activités parascolaires :

Environ 350 inscriptions à ce jour contre environ 400 l'année dernière pour le 1^{er} semestre. Plusieurs activités fonctionnent très bien, il s'agit : du yoga, du basket, du mur de grimpe, de la Capoeira, du dessin manga et de l'atelier d'illustration et d'écriture, entre autres.

- Inscriptions au transport scolaire :

Environ 370 inscriptions. Chaque année, la planification est créée en fonction des inscriptions. Normalement, une mise à jour des horaires est faite, en fonction du retour des chauffeurs et de la réalité du trafic, lors des vacances scolaires en octobre avec une entrée en vigueur au retour des vacances. Cette mise à jour a été faite plus rapidement cette année, en raison de nombreuses arrivées tardives à l'école et est entrée en vigueur le mardi 17 septembre.

- Depuis la rentrée, l'Administration communale est amenée à réaliser certaines tâches qui étaient faites auparavant par l'EPS du Mont : l'organisation du contrôle dentaire complet, la gestion de la partie financière des camps, courses d'école et sorties pédagogiques et autres tâches. **M. Wolters** complète en expliquant qu'une information détaillée sera donnée aux enseignants sur les tâches reprises par la Commune, à la rentrée des vacances d'automne. Il confirme à M. Favez que seul le contrôle financier des sorties, des camps et autres sera effectué par la Commune. L'organisation des camps reste aux mains des enseignants.

M. Urfer souligne que le Service de la jeunesse et des loisirs est actuellement en rodage (par manque de ressources) et que tout ne sera peut-être pas parfait cette année, mais la prise en mains de ces nouvelles tâches est en cours.

- **Contrôle dentaire :**

Ce dernier n'aura pas lieu comme à son habitude en octobre-novembre, mais sera déplacé au début de l'année prochaine.

- **L'espace YOLO** est très actif avec plein d'idées et coordonne entre autres des activités avec la médiathèque et participe à différents événements tels que la Fête de la durabilité, et la Fête de Mai. Ils organisent également des mercredis après-midi YOLO et le club des ados un vendredi sur deux.

- **L'espace YOLO** va également mettre sur pied le club des anciens. Plusieurs jeunes qui sont sortis de l'école rejoignent le club des ados actuel et sont demandeurs de liens. Afin que les jeunes actuels puissent prendre leur place et ne pas être dans l'ombre des anciens, un espace est créé pour les anciens, un samedi par mois et cela démarrera juste avant les vacances d'automne. Un concept bowling-pizza est prévu.

Mme Francey complète en expliquant que son fils qui a fini l'école lui a partagé que ça serait chouette d'avoir des lieux de rencontres du style sportif, du fitness en extérieur ou du street workout.

- **L'Open sport :**

A lieu un samedi sur deux de 18h à 22h. Dans un premier temps, 1 sport est annoncé et dans un deuxième temps, les jeunes sont libres de proposer un autre sport. L'activité commence à prendre de l'ampleur, lors de la dernière soirée, il y a eu entre 25 et 30 jeunes de 13 à 21 ans.

- **L'espace YOLO** organise également le traditionnel **Noël solidaire** qui se déroulera le 19 décembre à la Grande salle du Petit-Mont.

- Plusieurs activités se déroulent à la **médiathèque** avec beaucoup de monde et les enfants sont très contents. **M. Urfer** encourage les adultes à s'y rendre également et souligne la grande qualité des animations.

-> des flyers avec les dates précises des événements de la médiathèque et de l'espace YOLO sont à disposition.

Communications de la Municipalité – M. Olivier Descloux :

- **Fermeture de la médiathèque pour cause de déménagement et d'agrandissement :** du 4.10 à la mi-novembre, la médiathèque sera fermée au public et aux élèves. Actuellement, ce bâtiment abritait 11 salles de classe, le secrétariat des écoles et la médiathèque. Les employés de l'école ont pu déménager au sein du Mottier B ce qui a libéré l'entier du rez du Mottier G où se trouve actuellement la médiathèque. L'aménagement des locaux de la médiathèque va subir quelques modifications et surtout s'agrandir. En attendant la maison des associations (nom provisoire) qui sera certainement à Crétaison, la médiathèque est amenée à rester pendant une longue période au sein du Mottier G. **M. Descloux** souligne également que ce bâtiment pourra répondre à une demande qui avait été faite au sein du Conseil communal d'avoir des lieux d'études pour les étudiants qui leur seront ouverts les samedis matin.

L'agrandissement de la médiathèque permettra de développer l'offre jeux de société, des salles seront même ouvertes pour laisser les visiteurs jouer sans déranger les personnes qui lisent.

- **Le Mottier B** a pu être livré en temps et en heure malgré quelques coquilles restantes et inerrantes au métier de la construction. Ces dernières sont en train de se résoudre l'une après l'autre. Des photos du bâtiment sont publiées sur le site de la Commune.
- **L'aula** n'est pas encore terminée et devra encore être assainie même si cela ne faisait pas partie du projet de base. Elle sera en travaux jusqu'en mars 2025. Les travaux bruyants ont été faits avant la rentrée scolaire.
- **M. Descloux** confirme que toutes les remarques concernant **le chantier de Champs d'Aullie** ont bien été prises en compte et seront traitées. Ce projet rencontre encore des défis et devra encore évoluer sur quelques points, mais il avance et le CE sera informé de la suite des étapes.
- **2 UAPE** ont pu être agrandies cet été (à Crétalaison et à la Clochatte). Au niveau des bâtiments, certains ajustements ont dû être faits, en effet, les normes pour des classes d'école ou un accueil parascolaire ne sont pas les mêmes. A ce jour, tout le monde est bien installé et des soucis liés au chauffage doivent encore être réglés (trop ou pas assez chaud).

Mme Francey partage une remarque concernant le chauffage au sein du Mottier B. En effet, elle sort d'une séance pour les 10^e et exprime le fait qu'il faisait extrêmement chaud. **M. Wolters** complète en expliquant qu'il faisait également très chaud dans son bureau. Après avoir vérifié les radiateurs, ces derniers étaient ouverts au maximum. **M. Descloux** exprime que lors des 6 premiers mois il y a une phase de rodage qui doit se faire dont certainement ce qui concerne le chauffage. L'information de vérifier les radiateurs dans les salles de classe sera donnée aux enseignants. **M. Descloux** confirme également que chaque pièce est monitorée et le taux de CO2 est affiché à l'entrée de chaque salle.

- Au niveau environnemental, un nouveau canapé forestier a été réalisé en partenariat avec la commune d'Epalinges. Il se situe dans la forêt du Bois-Murat à mi-chemin entre l'école des Martines et du Bois-Murat. Les autorisations nécessaires ont été données par les services cantonaux pour la création de ce canapé forestier. Il reste du travail à faire avant qu'il voie le jour, dont une coordination entre les écoles. Le but est de faire en sorte que les élèves soient les principaux acteurs de sa construction. Le canapé forestier se trouve sur la parcelle no 1 de la Commune d'Epalinges, dont la Commune du Mont-sur-Lausanne est propriétaire.

6) Communication de la Direction

- A ce jour, **l'EPS** compte 1292 élèves et les 1300 seront dépassés dans le courant de l'année scolaire, 69 classes et 150 collaborateurs.
- Il n'y a plus de classe sur **le site de Crétalaison**, historiquement, ce site comptait 4 classes puis 2 pour finalement laisser la place complète à l'UAPE de Crétalaison. L'arrivée du Mottier B et le maintien du Mottier G permet une marge suffisante pour ne plus avoir besoin du site de Crétalaison. Sur 13 classes de 5-6, 10 sont actuellement sur le site du Mottier.
- **La salle de travaux manuels** double sera fonctionnelle dès la rentrée d'octobre.
- **Mottier B** : **M. Wolters** souligne que c'est un bâtiment magnifique, un outil de travail moderne qui répond aux besoins actuels et aux défis futurs.
Il souligne quelques coquilles qu'il reste à régler :
 - L'été, lors de grandes chaleurs, **les portes des salles de classe** ne peuvent pas être laissées ouvertes en raison des normes ECA et d'incendie. Le refroidissement des salles de classe est donc compliqué.
 - **La cour du Mottier** n'a actuellement plus de jeu pour les élèves (tables de ping-pong ou autre). Un projet avec un bureau d'urbanisme est en cours pour développer ce point.

- Quelques soucis sont rencontrés avec **les portes d'entrée du bâtiment**, notamment aucun système n'est mis en place pour bloquer les portes, lors de soirées de parents d'élèves par exemple (les portes se ferment de manière automatique à 16h30).

Lors de récréation, il serait également bienvenu de pouvoir les laisser ouvertes. En cas de fortes pluies, **M. Wolters** exprime que l'espace devant les portes est plutôt étroit et malgré qu'il réponde au cadre légal et que les décisions ont été prises en collaboration avec la Commune, le fait de ne pas pouvoir ouvrir en grand les portes pose un problème.

M. Descloux confirme qu'il manque des surfaces d'abri, mais qu'ils ont été réfléchis ainsi, en vue du projet d'aménagement de la cour. Les surfaces actuelles sont comptées en fonction du pourcentage d'utilisation du bâtiment. Le bâtiment n'est pas utilisé à 100% de ses capacités, ce qui veut dire que les emplacements couverts ont été réalisés en fonction de ce pourcentage. Le principal problème relevé par **M. Wolters** dans cette situation est que les portes ont deux battants et qu'un des battants reste bloqué. En cas de fortes pluies, les 9-11 restent sous le couvert et lorsque la sonnerie retentit, les élèves se poussent et se cognent contre le battant de porte qui reste bloqué. L'idéal serait de pouvoir laisser ouvertes les deux grandes portes de chaque côté pour que l'entrée des élèves soit plus fluide.

- Il y a une **très forte densité d'élèves** lors des récréations, ce qui a amené à prévoir un espace dédié aux 5-6P qui fonctionne très bien. Les 7-11 occupent quant à eux leur espace dans la cour de récréation.

Les 3 dernières classes de 5-6P qui sont actuellement sur le site du Rionzi ne le seront certainement plus l'année prochaine. Ce qui veut dire que toutes les classes de 5-6P seront sur le site du Mottier jusqu'à l'arrivée du collège de Champs d'Aullie. D'où l'importance de gérer au mieux le flux des élèves lors des récréations.

- **M. Wolters** exprime que **le manque de salles de sport** est une grande inquiétude pour lui pour la rentrée prochaine. Il manque clairement une salle de sport sur le site du Mottier. Des alternatives sont trouvées avec le CUBE ou l'organisation de cours de sport à l'extérieur (limité en cas de fortes pluies par exemple). Le manque de salle de sport aura aussi un impact sur les horaires. Actuellement, toutes les salles de sports sont utilisées sur les différents sites (les salles de gym des Martines et du Rionzi sont surutilisées). **Mme Francey** questionne M. Wolters sur la possibilité d'imaginer un grand couvert par exemple. **M. Wolters** souligne la problématique du froid en hiver, mais également l'importance que le lieu réponde aux besoins pédagogiques et au programme prévu dans le plan d'études. L'EPS ne répond plus aux obligations légales.

- **Espace ressource** : la soirée sur la prévention contre le harcèlement a été très appréciée et sera reconduite. **M. Merzaghi** souligne que cette soirée était très bien et demande qu'elle soit davantage rendue visible et remercie Mme Cibert Prod'hom pour le travail accompli et son investissement. **M. Wolters** souligne le soutien également de la Commune dans ce genre de projet.

- **Un bilan** est en cours au sein du corps enseignant par rapport **aux camps** qui sont organisés. Dans la prérogative du CE, les camps en font également partie. Ce qui veut dire que le CE sera amené à donner son avis sur la réflexion des camps. La Commune du Mont-sur-Lausanne va actuellement à Quiberon et la Commune de Cugy quant à elle va à Noirmoutier. Plusieurs raisons amènent le corps enseignant à faire un bilan de la situation, telle que la nourriture à Quiberon par exemple. Une réflexion est également en cours concernant le camp de ski de 9^e (difficultés à trouver un lieu).

7) Point de situation sur les horaires

M. Wolters explique que deux variantes ont été réfléchies et propose de les présenter lors du prochain CE.

Les élèves de 7P-11S pourraient commencer au plus tôt à 8h et auraient 1h30 de pause à midi ce qui permettrait de laisser rentrer les élèves chez eux s'ils le souhaitent. **M. Wolters** rappelle que tant que les 5-6P seront sur le site du Mottier, il n'est pas possible d'envisager de modifier les horaires. Il faudrait alors aligner tous les horaires et donc également les 1-6P. L'occupation des salles de gym ne le permet pas, entre autres soucis organisationnels. **M. Wolters** souhaite que les 1-6P continuent à commencer l'école à 8h30 et ne souhaite donc pas aligner les horaires des 5-6P au 7P-11S. **M. Urfer** propose de ne pas ouvrir davantage la discussion pour le moment et rappelle également que tout changement aura un impact sur les transports scolaires par exemple et qu'il est nécessaire de pouvoir tout anticiper.

Mme Francey explique qu'elle a étudié les horaires mis en place par la Commune de Lausanne et relève que les élèves peuvent également finir plus tard que 15h30. Elle se questionne sur la pertinence de finir aussi tôt (que font les élèves dès 15h30 ?). **M. Wolters** répond que la tendance est plutôt l'inverse, typiquement le Canton de Genève qui est en train de tester l'horaire continu. L'horaire de midi est compressé (les repas sont pris au réfectoire) et ils finissent plus tôt. Le fait de finir plus tôt engage la Commune à développer un service parascolaire plus grand et donc augmente ses coûts. **M. Wolters** répond également que sur 10'000 habitants nous aurons 5'000 avis différents et qu'il sera difficile de contenter tout le monde. **Mme Francey** précise qu'il s'agirait de décaler une période tout en réduisant la pause de midi. Cette solution décalerait de 15 min la fin des cours.

M. Wolters souligne l'importance que les parents revoient le temps d'écran que leurs enfants ont et le fait de les coucher tôt. La réflexion globale n'est pas si simple.

Mme Francey propose d'établir un sondage auprès des parents. Elle demande à M. Wolters comment le visibiliser ? Faut-il intégrer ce sondage dans l'agenda ? L'idée serait de poser les questions cadres du projet sans aller dans le détail.

M. **Merzaghi** propose que ce sondage vienne du Quart parent et soit ainsi dissocié de l'EPS.

M. Favez revient sur le fait que la première période n'est pas productive et souligne le fait que la dernière période qui se rajoute à l'horaire habituel de 15h30 cette année (les élèves finissent à 16h25) n'est pas du tout productive non plus. **Mme Francey** répond qu'en ayant commencé tôt la période en plus peut être difficile et souligne aussi le fait que de mettre 5 périodes le matin est très difficile pour les personnes qui souffrent de déficit d'attention. **M. Wolters** exprime que de mettre 4 périodes le matin et 3 l'après-midi ne va pas résoudre le problème d'attention chez les enfants.

M. Descloux rappelle qu'il y a déjà eu beaucoup d'éléments qui ont été amenés et des réponses données. Il partage l'avis sur le fait que le sondage mettra en lumière autant d'avis positifs que négatifs sur la question des horaires. Il y a une volonté générale et politique ainsi que de la Municipalité et des parents de rediscuter de ce point. Il souligne aussi l'important travail qui a été effectué avec Mme Cibert Prod'hom et qu'aujourd'hui l'EPS confirme ne pas avoir encore trouvé la solution idéale et qu'elle pourra le devenir, lors de l'arrivée du collège de Champs d'Aullie.

M. Descloux exprime aussi le fait que si un sondage est fait et qu'à la suite de ce sondage la mise en place d'un changement n'est pas possible, nous nous retrouverons sous pression. L'idée du sondage avait déjà été évoquée, mais il n'a encore jamais été fait, car il était important d'avoir une solution solide avant de le faire. **M. Descloux** exprime sa déception que M. Simon ait été absent de toutes ces discussions, car il est pleinement impacté par cette situation, au vu du nombre d'élèves qui seraient impactés par les UAPE. La situation est générale.

M. Urfer propose d'attendre la présentation de M. Wolters lors du prochain CE avant de prendre la décision de mettre en place un sondage. En faire partir un sans répondre aux besoins des parents ensuite serait problématique.

Mme Francey demande à **M. Wolters** si seul le manque de salles de gym est un problème au changement d'horaires. **M. Wolters** répond que théoriquement le manque de salles de gym n'est pas le centre du problème, mais qu'il est important de travailler sur le cadre légal (les 9 à 11S du Mont ont 34 périodes d'enseignement, car l'établissement est pilote pour l'informatique et non 33 qui est la norme). Au mois de novembre, une réponse sera donnée sur le fait de pérenniser cette période d'informatique supplémentaire. Organiser 34 ou 33 périodes n'est pas simple.

8) Choix seconde demi-journée de congé

M. Wolters informe le CE qu'habituellement la deuxième demi-journée de congé a lieu le mercredi matin qui précède l'Ascension. **M. Descloux** demande à **M. Wolters** si les demi-journées de congé sont obligatoires, en effet les parents travaillent et cela peut leur poser un problème de garde. Il souligne le fait qu'il existe également des journées joker (2 demi-journées max et pas à la suite).

M. Descloux propose d'utiliser les journées jokers au lieu de fixer les 2 demi-journées de congé. **MM. Wolters et Favez** ne valident pas cette proposition argumentant entre autres que par habitude, certains parents se sont peut-être déjà organisés en tablant sur ce congé. **M. Descloux** explique que quant à lui, le problème de solution de garde est la clé de la décision. **M. Descloux** propose de maintenir les demi-jours de congé et de mettre un service de garde en place. **M. Wolters** y répond négativement.

M. Urfer propose de conserver cette année scolaire la deuxième demi-journée comme d'habitude puis de discuter de ce point pour 25-26, lors de la dernière séance du CE de l'année scolaire. Un point de situation sera fait sur les journées joker et les dates à planifier pour l'année scolaire suivante.

9) Manque de réponse à la préoccupation des parents liée à la garde des enfants qui ont changé d'établissement entre la 2P et la 3P (cf. e-mail du 18.06.2024) – (M. Merzaghi : représentant des parents)

M. Merzaghi explique que plusieurs parents ont reçu l'enclassement de leur enfant qui passait de la 2P à la 3P soit du collège des Martines ou du Grand-Mont pour le Rionzi. En général, les enfants qui sont dans un collège dès la 1P restent dans le même jusqu'à la 4P. Le problème du changement de collège a été de leur garantir une place en UAPE. Plusieurs familles se sont retrouvées sans place en UAPE dû au changement de collège. **M. Merzaghi** demande comment il serait possible de rassurer les familles ? Celles-ci se sont retrouvées perdues sans réponse.

M. Urfer répond que des solutions ont pu être trouvées. Il souligne le fait qu'une coordination est présente entre l'EPS et la direction des UAPE.

Il partage également la réponse transmise par mail de **M. Olivier Simon**, représentant EFAJE qui ne pouvait pas être présent à la séance :

« Nous concernant, vous savez que nous faisons au mieux une fois les enclassements connus. C'est une situation qui n'est agréable ni pour les parents, ni pour notre planification du personnel et organisation administrative. Hormis les couacs de cette année, nous savons qu'il n'est pas possible pour l'école d'informer sur les enclassements beaucoup plus rapidement, et de facto, pour nous de confirmer l'accueil parascolaire aux parents ».

M. Urfer complète en expliquant que la Commune s'est engagée à rencontrer l'EPS, l'EFAJE et Carpostal cet automne, afin de réfléchir à un calendrier et de garantir une meilleure coordination.

M. Merzaghi exprime qu'il est très important qu'une réponse uniformisée soit donnée de la part de tous les acteurs et surtout rassurante. L'assemblée rejoint **M. Merzaghi** sur ce dernier point.

10) Coordination école/UAPE sur les délais d'annonce pour le remboursement des frais de repas lors des sorties de fin d'année (selon chapitre 6.3 du [Règlement tarifaire](#) de l'EFAJE) – (M. Merzaghi : représentant des parents)

M. Wolters lit la réponse de sa doyenne :

« L'école n'était pas informée du délai de 2 semaines pour l'annulation d'un repas sans frais, je l'ai appris dans notre séance de collège le 16 août dernier de la bouche de Mme Candy Costa qui a ses deux enfants à l'UAPE du Rionzi.

Pour information, une caisse est disponible, depuis l'année dernière, en salle des maîtres du Rionzi, afin de récolter toutes les circulaires à l'intention de l'UAPE, afin de soutenir les parents pour qu'ils excusent la présence de leur enfant, dès qu'il y a une sortie pédagogique ou autre.

En ce qui concerne les sorties de la 38e semaine, nous sommes largement dans les temps puisque nous devons annoncer nos activités à la fin du mois de mai à la Direction. Nous pouvons même demander aux collègues de donner la circulaire au plus tard le 15 juin aux parents si cela peut aider tout le monde. »

M. Urfer lit également la réponse reçue par mail de **M. Olivier Simon** :

« Sachez que j'ai autorisé en août 2023 mes directeurs d'UAPE à considérer les courses d'école et journées sportives comme des cas de « force majeure ». Par conséquent, nous remboursons si c'est décommandé 24 heures à l'avance. (Je ne peux pas faire mieux sans changer notre règlement). »

M. Wolters conclut en rassurant les représentants des parents sur le fait que les sorties ne seront pas « freinées » pour cette raison.

11) Situations de violence au Rionzi et au Mottier : quelle communication-collaboration avec les parents, et quelles pistes d'action ?

Mme Hilty partage une situation de violence que subit une fille de 2P au Rionzi, lors de la récréation et aussi durant la zone grise avant et après l'école. La maman de cette fille a eu contact avec la doyenne et a suggéré la possibilité de séparer la cour de récréation entre les années. Cette maman aurait également entendu que d'autres violences ont eu lieu au Mottier avec des couteaux. **Mme Hilty** demande à **M. Wolters** s'il pourrait y avoir davantage de surveillance au Rionzi et si quelque chose est entrepris. Elle complète en demandant s'il serait possible d'établir une circulaire destinée aux parents, afin d'expliquer que les situations de violence sont prises en charge par l'école et indiquer où peuvent se rendre les enfants si une situation de violence se produit ou si ces derniers ont la moindre question. Augmenter la communication permettrait de désamorcer les fausses rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux.

M. Wolters répond qu'il est convaincu que malgré une communication plus accrue, les rumeurs sur les réseaux sociaux n'en seraient pas moins importantes.

M. Wolters complète en expliquant qu'il y a eu effectivement différents soucis au collège du Rionzi, lors de la zone grise, dans le temps d'attente du bus. Ces derniers ont été pris en charge par les enseignants. Concernant la récréation, il lui semble qu'il n'y a pas de nécessité de limiter les zones, car il y a actuellement une alternance qui est mise en place et les plus grands vont sur le terrain de basket alors que les plus petits se retrouvent devant l'entrée principale. Les enfants viennent facilement vers les enseignants en cas de soucis, lors de la récréation. Les situations de violence sont donc prises en charge par les enseignants et sont maîtrisées.

M. Wolters explique qu'un courrier sera fait à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés au Rionzi, afin de les rendre attentifs qu'il n'est pas bienvenu que les parents entrent dans la cour de récréation, afin d'essayer de régler un conflit entre leur enfant et d'autres.

Concernant les conflits qui ont eu lieu au Mottier, **M. Wolters** confirme qu'il n'y a pas de violence systémique au Mont-sur-Lausanne.

Deux évènements violents ont eu lieu au Mottier, mais ils concernent la même situation de deux élèves qui sont en conflit depuis des années. L'intervention des médiateurs dans le passé avait permis de calmer la situation en déconnectant les élèves sur les réseaux sociaux.

Malheureusement en ce début d'année elles se sont reconnectées et insultées ce qui les a amenées à se bagarrer.

M. Wolters explique qu'en termes de communication, il a été décidé à ce moment-là de passer dans toutes les classes, afin de débriefer et informer les élèves qu'autant les médiateurs, les infirmières, les maîtres de classes et le service PPLS sont présents, en cas de difficultés ou d'angoisses. Ils encouragent également les élèves à en parler à leurs parents (élèves de 9 à 11S). Quelques jours plus tard, un rappel a été fait aux enseignants, afin de rediscuter en classe avec leurs élèves. **M. Wolters** rappelle que les familles peuvent appeler l'école à tout moment si leur enfant développe une anxiété ou rencontre des difficultés à la suite de ces deux situations. **M. Wolters** explique qu'un courrier sera envoyé à toutes les familles des élèves de 1P à 11S, afin de les rendre attentifs sur la dangerosité des réseaux sociaux, sans revenir sur les deux événements qui se sont déroulés. Ce courrier encourage les parents à en parler avec leurs enfants. Il est également rappelé aux parents qu'un enfant est pénalement punissable à partir de 10 ans sur ce qu'il fait sur les réseaux sociaux.

M. Urfer termine en expliquant que la Commune a vérifié que les deux élèves concernées par ces conflits ne fréquentaient pas le réfectoire scolaire ou des activités parascolaires. Il a été aussi demandé aux écoles de nous communiquer très vite ce genre de situations, car les élèves se retrouvent ensuite dans les activités organisées par la Commune, par exemple l'espace YOLO et il est important que tout le monde ait le même discours, ce qui a bien fonctionné lors du deuxième événement. **M. Wolters** complète que lors de la communication qui a été faite lors du deuxième événement, l'espace YOLO avait été oublié et ceci sera rectifié.

Mme Francey demande à M. Wolters si les deux élèves font toujours partie de l'EPS actuellement. Il répond que « l'agresseuse » ne fait plus partie de l'EPS et qu'une discussion est en cours avec sa hiérarchie, afin de mettre en place des mesures disciplinaires assez fortes. **Mme Francey** demande s'il est prévu que cette dernière ne revienne jamais. **M. Wolters** répond que son souhait est qu'elle ne revienne pas, mais que le Département peut toutefois en décider autrement.

12) Sécurité sur le chemin de l'école : route des Martines et collège du Rionzi (Apé)

- **Mme Francey** explique qu'il est nécessaire d'augmenter la sécurité à l'arrêt de bus sur la Route du Rionzi (arrêt 11-17).
M. Urfer répond que le panneau qui est posé actuellement et peu visible sera déplacé par notre Service de la police administrative, en raison du début du chantier de Champs d'Aullie. Les camions du chantier ne passeront ainsi plus vers l'arrêt de bus qui sera déplacé de plusieurs mètres.
- **Mme Francey** demande si le passage piéton vers le collège du Rionzi peut également être davantage sécurisé. **M. Urfer** répond que plusieurs stratégies sont en cours d'étude dont entre autres d'avoir un patrouilleur coach. Ce dernier jouerait un rôle formateur pour les enfants sur le trajet de l'école. Ce dernier serait mobile et accompagnerait les élèves sur plusieurs parcours, afin de les rendre attentifs aux dangers possibles. Ce poste n'existe pas encore et dépend, entre autres, de la validation du budget.
- **Mme Francey** souhaite promouvoir davantage le pédibus. Des parents pourraient se relayer et faire du pédibus-dépose aux collèges. Elle demande également s'il serait possible de continuer à faire de la prévention pour que les élèves portent leurs gilets jaunes. En effet, la traversée de la Route de Lausanne est aussi dangereuse. **M. Wolters** répond que cette démarche (rappel aux enfants de porter les gilets) est déjà faite au sein de l'école. **M. Urfer** complète en confirmant que la sécurité de cette traversée est également en cours d'études par la police administrative. Des comptages ont été effectués et on se rend bien compte du nombre important d'enfants qui traversent à cet endroit.

- **Mme Francey** explique que la Route des Martines (zone à 30 km/h) est également problématique. Elle explique que les Services de la police administrative ainsi que des infrastructures et de la mobilité lui ont garanti une sécurisation de cette route. **M. Urfer** confirme qu'elle va être aménagée d'ici à la fin de l'année ou en début d'année prochaine afin que cette zone de 30 km/h soit respectée.

13) Divers et communications individuelles

- **Mme Roulet** explique que l'association qu'elle préside est actuellement en train de suivre une étudiante qui fait un doctorat sur les problèmes autistiques dans les écoles. Pour ce faire, ils cherchent des parents d'enfants qui sont atteints du trouble du spectre autistique, afin qu'ils remplissent un questionnaire. **Mme Roulet** questionne M. Wolters qui répond positivement, mais complète en expliquant qu'il est important que cette étude ait été validée par le Département. L'avantage de cette validation est que le Département peut ensuite envoyer à tous les établissements le questionnaire.

M. Wolters explique qu'il n'est pas en droit d'aller dans sa base de données et de cibler les enfants qui ont été diagnostiqués pour leur envoyer ce formulaire. Il propose de le mettre à disposition des familles sur le comptoir du secrétariat de l'école, mais précise que peu de gens risquent d'être touchés de cette manière.

M. Wolters propose à Mme Roulet de prendre un questionnaire et de se renseigner de son côté sur le fait que le Département soit informé de cette démarche.

- **Mme Roulet** annonce une conférence le 7 novembre prochain à 19h sur l'inclusion à l'HETSL.
- **Mme Roulet** informe également qu'à la suite de 2 interpellations au Grand Conseil une réponse sera donnée le 8 octobre prochain, concernant la fin du financement cantonal pour l'accueil parascolaire des enfants à besoins particuliers et sur qui reprendra ensuite ledit financement (l'EFAJE ou les communes), afin que les enfants puissent continuer à suivre des activités pendant les vacances scolaires.
- **Mme Annen Dévaud** fait un retour positif du salon des métiers auquel elle a participé.

Les prochains Conseils d'établissement auront lieu aux dates suivantes :

- **Mercredi 11 décembre 2024**
- **Jeudi 27 février 2025**
- **Mardi 6 mai 2025**

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 23h15.

Le président :



J.-M. Urfer

La secrétaire :



K. Deriaz